



Formation animée par
Mme Sandrine Tisseyre

LES POINTS DE VIGILANCE SUR LES CESSIONS DE TITRES SOCIAUX

Mme Sandrine Tisseyre, professeur à
l'Université de Toulouse Capitole.

**3 heures
en présentiel**

Niveau de la formation : Niveau 2 (intermédiaire :
approfondissement des connaissances et des pratiques)

Le 23 septembre 2026 de 9h à 12h30
La Cour des Consuls Hotel & Spa
46 rue des Couteliers, 31000 Toulouse

 PAGES DE
DOCTRINE

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation



PROGRAMME DE LA FORMATION



Formation animée par
Mme Sandrine Tisseyre

Thème : Les points de vigilance sur les cessions de titres sociaux

Lieu : La Cour des Consuls Hotel & Spa, 46 rue des Couteliers, 31000 Toulouse

Durée : Trois (3) heures

Tarif : 200 € ht par participant

Domaine : Droit des sociétés, droit des contrats

Public : Avocats

Niveau d'enseignement : niveau 2 : Intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques)

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation : Actualisation et perfectionnement des connaissances tant pour le conseil et/ou le contentieux.

Déroulement de la formation :

- Arrivée et accueil des participants : 8h30
- Début de la formation : 9h
- Pause : 10h30
- Reprise de la formation : 11h
- Fin de la formation : 12h30

Contenu du programme de formation

- | | |
|---|--------------------------------------|
| I. L'anticipation de la cession | III. L'opposabilité de la cession |
| A. Le régime matrimonial | |
| B. La détermination du prix | IV. La fixation du prix par l'expert |
| C. L'existence de clauses au sein de pactes | |
| D. L'agrément | V. La fiscalité de la cession |
| II. L'acte de cession / la cession | |
| A. Les précautions classiques | |
| B. Les garanties | |

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel uniquement, dans une salle du local indiqué ci-avant qui sera disposée en configuration « salle d'étude » avec tables et chaises pour permettre la prise de note.
- La veille de la formation, un document contenant les slides au format PDF du Powerpoint diffusé par le formateur le jour de la formation sera envoyé à tous les participants, sur l'adresse mail fournie au jour de l'inscription.

Formateur : Mme Sandrine Tisseyre, Professeur à l'Université de Toulouse Capitole .

Suivi et évaluation : Les participants pourront poser toutes les questions qu'ils souhaitent à l'occasion d'un temps d'échange prévu à cet effet à l'issue de la formation. Ils pourront en outre solliciter l'intervenant, par mail adressé à l'organisateur de la formation qui se chargera de le transmettre, si d'autres interrogations venaient à se poser dans les jours suivants la formation.

Validations : À l'issue de la formation, les participants devront pouvoir utiliser les connaissances acquises pour actualiser leur pratique dans les conseils prodigués aux clients, la rédaction des contrats et en particulier des statuts de société ou procès-verbaux d'assemblée générale, dans l'appréhension du contentieux, etc.

A l'issue de la formation chaque participant recevra une attestation faisant état du nombre d'heures de formation suivies et indiquant que la formation est déroulée conformément aux modalités de mise en œuvre arrêtées par le Conseil national des barreaux.

Coordonnées de l'organisateur de la formation : M. Franck Goncalves – 06.42.12.12.18 – contact@pagesdedoctrine.fr